



**MAIRIE DE BEAUCHAMPS -
80770 BEAUCHAMPS**

Tél. 03 22 26 13 11 Fax. 03 22 30 11 79

Email : mairie.beauchamps80@wanadoo.fr

**Note de présentation brève et synthétique du
Budget Primitif (BP) 2022
du budget **Beauchamps****

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif 2022 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace les dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il a été voté le 07 avril 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le BP 2022 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

[Le Budget Primitif 2022](#)

Section de fonctionnement			
Dépenses	Euros	Recettes	Euros
011 Charges à caractère général	264 860.00	013 Atténuation de charges	80.02
012 Charges de personnel	431 800.00	70 Produits des services	20 550.00
014 Atténuations de produits	100 188.00	73 Impôts et taxes	645 892.00
65 Autres charges gestion courante	86 145.00	74 Dotations et participations	137 011.00
66 Charges financières	16 940.00	75 Autres produits gestion courante	16 985.00
022 Dépenses imprévues fonctionnement	151 225.00		
023 Virement à la section d'investissement	237 835.00		
042 Opérations d'ordre entre section	5 027.00	002 Résultat reporté	473 501.98
Total	1 294 020.00	Total	1 294 020.00

Section d'investissement			
Dépenses	Euros (avec les RAR*)	Recettes	Euros (avec les RAR*)
20 Immobilisations incorporelles	16 860.00	13 Subventions d'investissement	156 863.90
204 Subventions d'équipement versées	141 645.00	16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00
21 Immobilisations corporelles	65 077.26	10 Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	37 000.26
23 Immobilisations en cours	162 300.00	1068 Excédent de fonctionnement	208 433.84
16 Remboursement d'emprunts	55 315.00	024 Produits des cessions d'immobilisations	600.00
041 Opérations patrimoniales	2 700.00	021 Virement de la section de fonctionnement	237 835.00
		040 Opérations d'ordre entre sections	5 027.00
001 Solde d'exécution négatif reporté	204 562.74	041 Opérations patrimoniales	2 700.00
Total	648 460.00	Total	648 460.00

Les principales dépenses en section d'investissement concernent :

Solde exécution section d'investissement reporté	204 562,74
Emprunts et dettes assimilées	
Emprunts (Capital)	54 755,00
Dépôt en cautionnement logement	560,00
Immobilisations incorporelles	
Frais d'études	
MO V3D - La Placette des Moulins V3D	13 860,00
Immobilisations corporelles	
Cimetière : puits	1 770,00
Cimetière : signalétique "Jardin du souvenir"	618,00
Cimetière : stèle	1 380,00
La Placette des Moulins - Installation main courante	650,40
Modification Eclairage public =< passage éclairage en leds	141 645,00
Mairie et 2 écoles - Copieurs	7 116,51
Une table école enfant PMR	180,00
Ecoles : achat de manuels	615,00
Barnum	3 876,00
Armoire extérieure défibrillateur	518,40
Fourgon	25 000,00
Poste à souder	254,72

Immos en cours-inst.techn.	
La Placette des Moulins solde marché en cours	130 965,00
La Placette des Moulins Raccordement boîte foraine	1 331,28
Modification du City Stade	28 600,00
Opérations patrimoniales	
Placette des Moulins - Porter à connaissance du cabinet CERDIS	2 700,00

Pour équilibrer le budget, le Conseil Municipal a décidé de virer la somme de 237 835.00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

LA FISCALITE

Depuis 2021, un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales a été mis en place suite à la suppression de la taxe d'habitation. La part de la taxe foncière départementale a été ajoutée à celle de la commune portant ainsi le taux à 47 % sur le foncier bâti.

Dans le tableau, ci-dessous, sont repris les taux de taxes foncières communales sur les propriétés bâties et non-bâties votés par le Conseil Municipal.

	Base	Taux	Produit
TAXE SUR LE FONCIER BATI	733 200 €	47.00 %	344 604 €
TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	45 100 €	49.68 %	22 406 €
Total			367 010 €

Il est précisé que la commune de Beauchamps n'a pas augmenté l'imposition depuis 2017.